

Résolution sur le Tadjikistan: situation des prisonniers d'opinion

2016/2754(RSP) - 09/06/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 535 voix pour, 16 voix contre et 66 abstentions, une résolution sur le Tadjikistan: situation des prisonniers d'opinion.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Constatant que des membres de l'opposition politique du Tadjikistan sont systématiquement pris pour cibles, le Parlement demande la libération de toutes les personnes emprisonnées pour des raisons politiques, notamment Abubakr Azizkhodzhaev, Zaid Saidov, Maksud Ibragimov, les vice-présidents du parti de la renaissance islamique du Tadjikistan (le PRIT), Mahmadali Hayit et Saidumar Hussaini, ainsi que 11 autres membres de ce parti.

Tout en soulignant l'importance des relations entre l'Union et le Tadjikistan et du renforcement de la coopération dans tous les domaines, le Parlement se dit extrêmement préoccupé par l'augmentation du nombre de détentions et d'arrestations d'avocats spécialisés dans les droits de l'homme et par la restriction de l'expression religieuse.

Il appelle les autorités du Tadjikistan à:

- assurer aux avocats de la défense et aux personnalités politiques des procès équitables, ouverts et transparents;
- fournir des protections et des garanties procédurales substantielles conformément aux obligations internationales du Tadjikistan;
- autoriser la réouverture d'enquêtes par les organisations internationales sur l'ensemble des allégations de violation des droits de l'homme et de la dignité;
- offrir à tous les citoyens un accès à des services juridiques indépendants;
- permettre aux groupes de l'opposition de fonctionner librement et d'exercer leurs libertés de réunion, d'association, d'expression et de religion.

Lutte contre le terrorisme : les députés soulignent que **la lutte légitime contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne doit pas servir de prétexte à la suppression des activités de l'opposition**, aux entraves à la liberté d'expression ou aux atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les autorités tadjikes sont saluées pour les mesures positives prises en matière de dépenalisation de la diffamation et de l'injure en 2012, mais des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour veiller à ce que ces dispositions législatives en matière d'application du nouveau code de procédure pénale et de la loi sur les conditions de détention des suspects soient mises en œuvre.

Les députés soulignent l'importance de dialogues sur les droits de l'homme qui soient efficaces et axés sur les résultats entre l'Union et les autorités tadjikes en tant qu'instrument permettant de faciliter l'apaisement de la situation politique dans le pays. Ils demandent le suivi attentif de la mise en œuvre de l'état de droit au Tadjikistan dans le contexte des prochaines élections législatives prévues pour 2020.

Enfin, le Parlement exprime sa profonde inquiétude quant au recours fréquent à la torture, et appelle ce pays à ne pas poursuivre dans cette voie.

